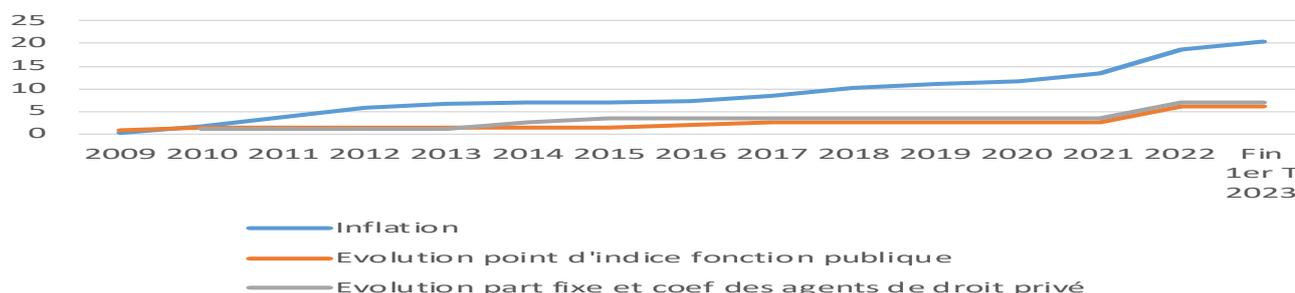


Face à l'inflation, un pouvoir de vivre qui s'effondre

Depuis la création de Pôle emploi en 2009, l'inflation dépasse, en cumulé, les 20%. Or, nos salaires et traitements sont loin d'avoir suivi cette évolution. En moyenne, sur cette même période, les salaires de base des agents de droit privé ont augmenté de 7% et la valeur du point fonction publique (qui sert au calcul des traitements des agents publics) de 6%.

Evolution des salaires et traitements des agents de Pôle emploi par rapport à l'inflation



Le décrochage est tel que les échelons des grilles A et B de la grille de classification des agents de droit privé sont en dessous du SMIC quand le C s'en rapproche dangereusement. Pour les agents publics, les 1ers échelons des grilles jusqu'à 2.2 atteignent péniblement le SMIC.

Malgré cette situation intenable, la Direction Générale de Pôle emploi et les Ministères de tutelle restent sourds aux nécessaires augmentations générales des salaires. Leur seule réponse aujourd'hui consiste à proposer des primes, avec la complicité de certaines organisations syndicales. Ces primes, non soumises à cotisations retraites, ne répondent en aucun cas aux problématiques de pouvoir de vivre, mais pire, mettent en concurrence les sites/services et agents entre eux.

Des carrières ralenties ou bloquées, des mobilités entravées

Que nous soyons de statut public ou privé, les budgets alloués aux promotions sont bien trop faibles pour assurer un déroulement de carrière correspondant aux qualifications acquises. Cela a pour conséquence une attribution des promotions de manière bien trop souvent opaque ou arbitraire.

Par ailleurs pour changer d'emploi ou de dominante, Pôle emploi nous impose un véritable parcours du combattant. Il est tout aussi compliqué d'obtenir une mutation géographique, en particulier pour changer de région.



Et en cas d'accident de la vie, c'est la double peine !

Non seulement nos mutuelle et prévoyance sont insuffisantes en termes de couverture, mais avec une gestion RH défailante, faute de moyens suffisants, trop d'agents se retrouvent sans aucun revenu en cours de maladie et trop souvent sans aucun interlocuteur.

Face à l'inflation galopante, la question des salaires et des traitements touche tous les travailleurs et travailleuses. La CGT, que ce soit dans la fonction publique ou dans les entreprises privées, est toujours à la pointe des mobilisations sur ce sujet. Au 1er semestre 2023, les entreprises du CAC 40 ont battu un nouveau record : 81 milliards d'euros de bénéfices, soit 13% de plus que l'année dernière, année record elle aussi. De l'argent, il y en a !

La CGT est toujours présente et reconnue pour défendre les droits des agents à titre individuel et à titre collectif.



Voter pour la CGT c'est revendiquer :

- Une augmentation générale des salaires et traitements à minima **indexée sur l'inflation**.
- L'ouverture d'une négociation sur le **rattrapage** des pertes de salaires et traitements depuis la création de Pôle Emploi.
- **La suppression** de la totalité des **budgets « primes »** au profit **d'augmentations pérennes**.
- La **revalorisation** de la grille indiciaire des **agents publics**.
- Une **augmentation des budgets dédiés aux promotions** (public et privé) pour une réelle reconnaissance des qualifications.
- Un **déroulement** de carrière **automatique** pour les agents de droit **privé**.
- Une véritable **transparence** sur les **mobilités** géographiques et professionnelles.
- Des **effectifs** supplémentaires pour les **services RH** afin de répondre aux besoins des personnels.

Dans les instances, sur le terrain, dans les négociations,

La CGT EST DE TOUS LES COMBATS

Retrouvez [ICI](#) la vidéo de la CGT sur les salaires et traitements



Du 13 au 23 novembre

Votons **la cgt**
Pôle emploi

la
cgt
Pôle emploi

la
cgt
Pôle emploi